

2. Avis d'opportunité

Type d'opportunité : reconduction, après rénovation, d'une enquête existante « Spatial et sous-traitance » ou enquête auprès des établissements sous-traitants, fournisseurs ou prestataires de services du secteur spatial en Guyane (1994-2007)

Périodicité : ponctuelle (2015)

Demandeur : Insee - Direction interrégionale de l'Insee aux Antilles-Guyane (Dirag)

Avant-propos

Les activités spatiales en Guyane, objet de l'enquête, regroupent toutes les activités concourant au bon fonctionnement de la base spatiale ou « port spatial de l'Europe » à Kourou. Cette base, dont la superficie est proche de celle de la Martinique, regroupe un ensemble de 35 entités industrielles ayant la responsabilité d'employeur sur le site de la base en vue d'harmoniser la politique sociale et de coordonner la politique en matière d'emploi et de formation du personnel.

On y trouve deux donneurs d'ordre principaux (CNES et Arianespace) qui appliquent, en liaison avec l'agence spatiale européenne (ESA) la politique spatiale de l'Europe et/ou celle de la France. Les 33 autres employeurs sont alors considérés comme des preneurs d'ordre, puis donneurs d'ordre de rang 1. Ces opérateurs ont une longue histoire commune puisque la première phase d'intégration du spatial en Guyane remonte à 1964 avec un arrêté pris en conseil des Ministres portant création du centre spatial guyanais. Ils se sont regroupés en union des employeurs de la base spatiale (UEBS) dont la présidence et la vice-présidence sont respectivement assurées par le directeur du CSG/CNES et le chef d'établissement Arianespace.

La liste des employeurs de la base spatiale figure en **annexe 1**.

Adhésion au projet d'enquête sur les activités spatiales en Guyane des 35 membres de l'union des employeurs de la base spatiale (UEBS)

L'enquête Impact des activités spatiales en Guyane s'adresse en premier lieu aux 35 employeurs de la base spatiale. Pour obtenir des données de qualité, tous ces employeurs doivent participer à l'enquête (taux de réponse attendu : 100%). En juillet 2014, le CNES et Arianespace ont accepté de nous transmettre toutes les informations nécessaires à l'enquête. Au cours de la réunion plénière de l'UEBS du 9 février 2015, les membres ont examiné le projet d'enquête sur les activités spatiales en Guyane et ont accepté d'y participer. Ils souhaitent disposer de toutes les garanties en matière de confidentialité des données et de secret statistique.

Le compte-rendu complet ainsi que la liste des participants à cette réunion figurent en **annexe 2**.

Avis d'opportunité favorable

Au cours de la réunion de la commission ad hoc du 10 février 2015, le comité des utilisateurs de l'enquête Impact des activités spatiales sur l'économie guyanaise (IAS) a examiné le projet d'enquête. Après présentation et échanges, les membres du comité des utilisateurs ont émis, à l'unanimité, un avis d'opportunité favorable à l'enquête impact des activités spatiales sur l'économie guyanaise.

Le compte-rendu complet ainsi que la liste des participants à la réunion figurent en **annexe 3**.



Annexe 3. Compte rendu de la commission « ad hoc validant l'opportunité de réaliser une enquête sur l'impact du spatial sur l'économie guyanaise »

OBJET : Commission ad hoc validant l'opportunité de l'enquête impact des activités spatiales (IAS) 2015 en Guyane.

REDACTEUR : Yahou N'ouara

TYPE DE COMPTE RENDU : provisoire
Définitif

DESTINATAIRES : Cnes, Insee, Préfecture, Drfip, Dieccte, Conseil régional, Agence régionale développement et innovation (ARDI), CCIG, AFD, IEDOM, FTPE, MPI, CGPME et MEDEF Guyane.

PARTICIPANTS :

M. Alex Agapit, directeur délégué de la Mission Guyane CNES
M. Jean-Philippe Zébus, expert affaires institutionnelles Mission Guyane CNES
M. Lionel Louboty, commissaire au développement représentant la Préfecture/Sgar
M. Franck Roubaud, directeur de l'agence régionale développement et innovation (Ardi)
M. Yves Bellemare, représentant le président de la CCIG
Mme Bernadette Chollet-Sniter, directeur Général de la CCIG
M. Jean-Michel Nicolas, directeur adjoint de la CCIG
M. François Monier, président de la commission territoriale des savanes de la CCIG
M. Mathieu Tarvion, chargé des relations avec le spatial de la CCIG
M. Michel-Henri Mattera, directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'Emploi (Dieccte) Guyane
M. René-Pierre Didot, pôle 3E de la Dieccte
M. Ludovic Cocogne, directeur de l'agence française de développement Guyane
M. Fabrice Dufresne, directeur de l'ledom Guyane
Mme Isabelle Cortana, chef du département Economie Région Guyane (CR)
Mme Corine Soler, représentant FTPE
M. Didier Blaizeau, directeur interrégional de l'Insee Antilles-Guyane
Mme N'ouara Yahou, chef du service régional Insee Guyane

Excusés : Patrick Clop et Stephane Ohlicher - MEDEF Guyane
Olivier Gomila - CGMPE Guyane (contribution écrite)
Jean-Claude Hernandez - DRFIP Guyane

Dans leur introduction, le directeur interrégional, Didier Blaizeau et le directeur délégué de la mission Guyane du Cnes, Alex Agapit, ont conjointement rappeler l'importance de disposer d'informations fiables sur l'impact du spatial sur l'économie guyanaise et d'actualisation des données de l'étude antérieure de 2007. Les membres de la commission ad'hoc ont exprimé leurs attentes vis à vis de l'étude d'impact des activités guyanaises sur l'économie guyanaise.

Pour la Préfecture de Guyane, il est indispensable de disposer des données fiables permettant de confirmer que le spatial participe bien à l'économie locale. Une distinction filiale de grands groupe/entreprise locale sera appréciée pour améliorer les relations entre les acteurs locaux et le spatial. L'autre attente concerne les métiers du spatial, travaux engagés par la Dieccte.

La CCIG indique qu'un groupe de travail a été mis en place l'an dernier entre les entreprises du tissu productif local et les acteurs du spatial pour instaurer en premier lieu un dialogue et déboucher éventuellement à des mutualisations ou encore des stratégies inter entreprises pour mieux répondre aux attentes du spatial. En avril, une prochaine réunion se tiendra et aura pour finalité de répondre à la



question « comment accéder aux commandes du spatial » ? L'autre attente concerne la formation et les programmes d'appui à mettre en œuvre pour mieux accompagner la troisième phase d'intégration du spatial en Guyane (développement d'Ariane 6). L'étude des retombées du spatial sur l'économie guyanaise est incontournable. Disposer d'une photographie pour mieux affiner les constats et travailler dans une démarche prospective sont des attentes très fortes de la CCIG. Il s'agit notamment de mettre fin à des préjugés de type « Kourou est une citadelle imprenable pour certaines entreprises » ou encore des constats historiques ; dans les années 70/80, le spatial employait 30% des personnels permanents et 70% de détachés, aujourd'hui la part du personnel permanents atteint les 70%. Pour certaines entreprises guyanaises, les pré-requis du secteur sont complexes (elles ne sont pas suffisamment organisées pour répondre à certains appels d'offre de niveau européen). La CCIG est entrain de construire une passerelle entre les besoins du CNES et les entreprises locales.

Pour l'ledom, il est utile dans le cadre du partenariat Cerom notamment de disposer d'une photographie de ce secteur d'activité à forte valeur ajoutée. Il est aussi important de disposer des données prospectives du secteur.

Pour le conseil régional, le spatial est un secteur d'activité essentiel en Guyane. Dans le cadre des compétences en matière de développement économique de la Région, il est important de connaître le poids réel de cette activité et ses perspectives. L'autre attente concerne la formation et l'adéquation entre les besoins du spatial et les profils attendus pour favoriser l'emploi local.

La Dieccte travaille avec la ARDI sur la typologie des métiers afin de mieux cibler les métiers/formations existantes, ou encore d'identifier les nouvelles activités et donc de nouvelles formations à développer. Le spatial est une locomotive de premier rang. Ainsi disposer d'un bilan et des perspectives du secteur est indispensable.

La FTPE souligne l'intérêt d'une telle étude en Guyane. Elle demande s'il est possible de disposer des données sur les entreprises de rang 3 et 4 ce qui permettrait de prendre en compte le niveau TPE.

La CGMPE, par courrier, a indiqué « nous tenons à confirmer notre intérêt certain quant à cette étude ». Elle indique qu'il est intéressant de distinguer les entreprises appartenant à un groupe européen des entreprises n'appartenant pas à un groupe.

En synthèse, le directeur interrégional indique que l'enquête concerne les entreprises de deux principaux donneurs d'ordre (Cnes et Arianespace), les sous-traitants de rang 1 et 2. Le pic d'activité engendré par l'installation d'Ariane 6 devra faire l'objet d'une autre enquête sur la période 2015 à 2020. Faire de la prospective industrielle est un exercice compliqué. Les objectifs principaux de l'enquête sont de mesurer les effets générés de l'activité spatiale sur la croissance et l'emploi et les interactions entre les différents acteurs (pour identifier les fonctions externalisées notamment) .

En conclusion des échanges, **un avis d'opportunité favorable sans réserve est donné à l'unanimité pour la réalisation de l'enquête sur l'impact des activités spatiales en Guyane (2015).**

